

Élections européennes, l'OTRE rappelle ses exigences aux nouveaux euro députés



Élections européennes L'OTRE rappelle ses exigences aux nouveaux euro députés

L'OTRE a pris connaissance et analysé les résultats des élections européennes tant en France que dans l'ensemble de l'Union européenne.

Comme elle l'a fait lors de la campagne électorale dans les interpellations auprès des têtes de liste, elle appelle l'ensemble des nouveaux députés qui siègera demain à Strasbourg à s'emparer rapidement des dossiers essentiels concernant le transport routier que les attermolements de la précédente mandature ont laissé inachevés.

L'OTRE rappelle que depuis des années les transporteurs routiers français en particulier font face à l'attitude commerciale ultra agressive des transporteurs d'Europe Centrale et de l'Est. Encouragées par leur gouvernement, renforcé pour la plupart par l'élection de dimanche, les entreprises de ces États n'hésitent plus à signaler aux chargeurs français la possibilité qu'ils ont de sous-traiter avec eux.

Faute de moyens et d'outils de contrôle efficaces, le marché français est devenu leur terrain de jeu. Ils restent plusieurs semaines, voire plusieurs mois sur notre territoire, en dépit des règles de cabotage.

Les nouveaux députés français ne peuvent pas et ne doivent pas l'oublier notamment dans la discussion et le vote du Paquet Mobilité.

Comme elle l'a dit aux têtes de liste durant la campagne des élections européennes, l'OTRE attend sur ce dossier cinq priorités :

- Que soit reconnu, dans l'ensemble de l'Union européenne, un droit encadré du détachement propre au secteur du transport routier, à l'exception des opérations bilatérales consistant en un aller et retour du pays d'origine à un autre État membre.
- Que la position du Conseil sortant visant à maintenir la règle actuelle sur le cabotage en instaurant une période de carence minimum de cinq jours soit maintenue. Elle n'est pas favorable à ce que le texte adopté au Parlement vise à autoriser un nombre illimité d'opérations de cabotage sur une période réduite à trois jours et suivie d'une carence de 60 heures, ce qui est insuffisant.
- La généralisation de l'interdiction du repos normal des conducteurs dans leur cabine, déjà en application en France depuis la loi SAVARY de juillet 2014. Cette mesure doit être associée avec l'obligation de disposer d'un droit de retour régulier dans le pays d'origine. Ces mesures doivent contribuer à lutter contre la concurrence sociale déloyale, à mettre un terme aux conditions de vie dégradantes de nombreux conducteurs étrangers et à l'image négative qu'elles engendrent auprès du grand public.
- Que la mesure visant à inclure dans le champ d'application de la réglementation de l'accès à la profession du transport routier de marchandise les véhicules utilitaires entre 2,4 et 3,5 tonnes pour les transports internationaux, est un grand pas pour lutter contre la concurrence déloyale subie par notre pays depuis plusieurs années.
- Qu'anticiper le déploiement des tachygraphes intelligents géolocalisés dès 2024 dans tous les nouveaux véhicules circulant à l'international, en lieu et place d'une échéance estimée initialement à 2034, constitue un point crucial et indispensable. Il est seul de nature à garantir un

contrôle efficace notamment du cabotage.

Des candidats aux élections européennes, maintenant élus, se sont engagés par écrit auprès de l'OTRE. Nous serons exigeants et vigilants à ce que les promesses soient tenues.

Pour notre organisation, pour notre branche d'activité, il nous semble désormais urgent et impératif, que les travaux sur le Paquet Mobilité constituent une priorité de la nouvelle mandature du Parlement européen.

Contact presse :
Jean-Marc RIVERA, secrétaire général
06 30 12 37 37
jeanmarc.rivera@otre-direction.org